Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2021

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2021 à 9h30 s'est tenue à l'auditorium du Musée Maritime sur convocation préalablement adressée par la Présidente à tous les membres de l'association à jour de leur cotisation 2021, par courrier postal et par courriel le 11 janvier 2021, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.
Le vote se faisant par correspondance en mode dérogatoire, les 234 adhérents inscritsont reçu un bulletin de vo te avec la convocation et les 178 ayant répondu constituent
les votes exprimés, et donc la liste d'émargement, dont les données, conformément à la jauge des statuts, permet à l'AGE de délibérer. Toujours en mode dérogatoire, il y avait 17 adhérents (dont 15 administrateurs): 14 en présence et 3 à distance.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par **Madame Marie Guélain** en sa qualité de présidente de l'association.

La présidente fait état des motifs liés à la crise sanitaire à l'origine de cette proposition et rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire doit valider le résultat des votes qui ont été effectués par correspondance sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts "Proposition d'amendements soumise au vote des adhérents" :

Article 11 - Conseil d'administration – Nomination (§1)
L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 3 à 21 membres, composé de membres élus par l'Assemblée Générale ordinaire pour trois ans ayant voix délibérative. Le collège des administrateurs élus est renouvelé par tiers tous les ans suivant l'ancienneté des désignations. Tout administrateur sortant est rééligible. Les candidatures sont formulées par écrit et signées par le demandeur, sans condition d'agrément, dans un délai de huit jours avant les élections**,** sauf conditions particulières de votes à distance.

Article 12 – Réunions (§1)
Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an et sur convocation du président ou à la demande du tiers de ses membres. Les membres seront réputés présents s'ils sont physiquement dans la réunion, s'ils sont à distance par moyens électroniques permettant l'identification des personnes ou s'ils ont donné pouvoir un autre administrateur.
Au moins la moitié des membres ayant voix délibérative est nécessaire pour la validité des délibérations.

Article 14 – Assemblées (totalité)
Les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires. Elles comprennent l'ensemble des membres de l'association. Lors de votes de résolutions ou d'élections, seuls les membres majeurs peuvent y prendre part. Pour toutes les assemblées, les convocations sont faites soit au moyen de lettres simples adressées à chaque adhérent au moins quinze jours à l'avance, soit par le bulletin de liaison soit par courriel. L'ordre du jour devra être indiqué.
Chaque membre présent ne pourra représenter au maximum que quatre membres.
Les assemblées (ordinaires ou extraordinaires) peuvent se tenir en présentiel ou en partie à distance.
Le Conseil d'Administration organise l'assemblée en fonction des contraintes administratives ou logistiques en vigueur.
Les votes des résolutions ou d'élection d'administrateurs peuvent aussi s'effectuer à distance par correspondance ou via internet.
La convocation précise les instructions pour la conduite du vote.

La présidente demande les résultats des votes dont le dépouillement s'est fait le 27 janvier sous son autorité avec : un responsable des votes par correspondance : Jacques Hollville, trois scrutateurs : Jean-Alain Berlaud, Jean-Pierre Riesenmey et Richard Tulloue et deux administrateurs: Jean-Pierre Bouron et Marie-Christine Meyer.
Les administrateurs valident, à main levée, les résultats du vote. La proposition est adoptée à l'unanimité. Nos statuts modifiés seront transmis aux autorités compétentes.

Avant de lever la séance, la présidente remercie l'équipe qui a organisé, mis en place et suivi les étapes de ce vote par correspondance : Alain Bonneau, Alain de Chazeaux, Jacques Hollville, Jacques et Jocelyne Launay, Lysiane Langourieux Richard Tulloue, ceux qui ont participé au dépouillement : Jean-Alain Berlaud, Jean-Pierre Bouron, Marie-Christine Meyer et Jean-Pierre Riensemey et les administrateurs présents (physique, visio-conférence) à cette AGE. Tous les Amis leur en sont reconnaissants.

Marie Guélain, Présidente et Lysiane Langourieux, Secrétaire